



Police de protection

Aperçu

Le secteur d'activité de la Police de protection fait partie des Services fédéraux offerts par la GRC. Dans les années 1950 et 1960, des membres de la GRC étaient affectés aux visites majeures et aux visites de dignitaires canadiens à des fins cérémoniales et de sécurité.

Ce n'est que dans les années 1970 qu'on a établi la Police de protection comme une fonction indépendante et distincte au sein de la GRC.

Cette protection s'étend aux dignitaires canadiens et étrangers ainsi qu'aux personnes désignées par le ministre de la Sécurité publique. Elle couvre également les événements majeurs tenus au pays et les transporteurs aériens canadiens.

Dignitaires canadiens

La GRC a la responsabilité en tout temps, à la fois durant les événements privés et officiels, d'assurer la protection de la gouverneure générale du Canada, du premier ministre, et de leurs familles et résidences. Lors de leurs déplacements à l'étranger, la gouverneure générale et le premier ministre sont accompagnés par des membres de la Police de protection. Ces membres restent en communication avec les autorités policières et de protection locales et

assurent une protection appropriée est reçue. Les mesures de sécurité offertes correspondent à l'importance des postes occupés par Son Excellence en tant que représentant du Chef d'État et par le premier ministre en tant que Chef du gouvernement.

La GRC évalue continuellement les exigences au plan de la sécurité et fait des recommandations à la Gouverneure générale et au premier ministre quant à la prestation efficace des mesures de sécurité, ce qui englobe l'offre de conseils en matière de transport. Pour des raisons de sécurité et de protection, la GRC demande que ceux-ci effectuent tous leurs déplacements en avion à bord de l'aéronef du gouvernement.

La Police de protection assure la sécurité des juges de la Cour suprême et des autres cours fédérales, ainsi que des ministres du Cabinet fédéral. La Police de protection garde aussi des sites protégés désignés, dont les terrains de la Colline du Parlement, la résidence de la gouverneure générale (Rideau Hall) et la Cour suprême du Canada. La Police de protection comporte également un Groupe de la sécurité routière qui est responsable d'appliquer les lois provinciales et fédérales du code de la route sur les routes gérées par la Commission de la capitale nationale dans la région de la

En Bref

Responsabilités de la Police de protection de la GRC :

- Plus de 100 ambassades et hauts-commissariats dans la région de la capitale nationale
- 125 missions diplomatiques
- Plus de 500 consulats dans l'ensemble du pays
- Environ 400 visites par an de dignitaires étrangers et de personnes jouissant d'une protection internationale
- Quelque 600 manifestations par an en moyenne
- Affectation de policiers formés à bord de certains aéronefs immatriculés au Canada



Police de protection

Capitale nationale.

à la sécurité à bord des aéronefs
immatriculés au Canada désignés.

Dignitaires étrangers

Les personnes jouissant d'une protection internationale, comme les chefs d'État et de gouvernement et les diplomates étrangers, sont protégées pendant leur séjour au Canada.

Événements majeurs

La sécurité lors d'événements majeurs nationaux ou internationaux organisés par le gouvernement du Canada, dont les visites royales et les sommets internationaux, font partie du mandat de la Police de protection. En outre, certains événements comme les Jeux olympiques et paralympiques peuvent être désignés pour que leur sécurité soit assurée par la GRC.

Déplacements aériens

En 2001, dans le cadre d'une initiative lancée par Transports Canada, la GRC a conclu une entente avec l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) visant à affecter des membres de la GRC spécialement formés à bord de certains aéronefs immatriculés au Canada.

La Police de protection est responsable de la formation d'agents tactiques de la sûreté aérienne (ASA) et de leur affectation à certains vols intérieurs et internationaux. Ces agents ont pour mandat d'intervenir en cas de menace